



2024-21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

**OBJET : GESTION DE L'ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE ET
INTEGRATION DANS LE PERSONNEL COMMUNAL**

**Compte-tenu de l'emploi de Valérie GAGNE au service ressources humaines de la
Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, elle ne prend pas part au vote et
quitte la salle au moment du débat et du vote.**

Monsieur le Maire rappelle la compétence de la communauté d'agglomération du puy en velay en matière de transport scolaire pour les écoles élémentaires. Cette prise de compétence a intégré, dès son origine, l'accompagnement des enfants en bas âge sur les transports scolaires de la commune de Blavozy. A cet effet, un agent de la commune a été recruté par la communauté d'agglomération du Puy en Velay, en septembre 2001, à hauteur de 3h15min hebdomadaires, puis 5h30 hebdomadaires à compter d'avril 2002. Cet agent exerce par ailleurs la fonction de cantinière à l'école publique Les Petits Carriers.

Pour une meilleure gestion de ce service d'accompagnement, et par souci d'efficience (remplacement de l'agent par d'autres agents communaux le cas échéant, etc...), Monsieur le Maire propose de demander à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay que la commune gère directement le temps de travail dévolu à cet accompagnement, soit 5h30 hebdomadaires. En contrepartie, il demande que le cout de cette reprise soit intégré par une augmentation de l'attribution de compensation.



2024-21

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 18 voix pour et une voix qui ne prend pas part au vote et quitte la salle au moment du débat et du vote :

DEMANDE à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay que la commune de Blavozy gère directement le service d'accompagnement des enfants en bas âge du transport scolaire, soit 5h30 hebdomadaires ;

- DEMANDE en contrepartie l'intégration du cout de la reprise dans l'attribution de compensation.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Laëtitia PRADINES

Fait et délibéré le 15/03/2024
Pour extrait certifié conforme